

**Numéro 46 - Décembre 2023**  
**Ethnographier les institutions totales**

## **Institution totale : ambiguïtés et potentialités d'un concept bien vivant**

Corinne Rostaing

### **Résumé**

Le concept d'institution totale est devenu une référence classique, un incontournable, pour caractériser les institutions d'enfermement. S'il est fréquemment mobilisé dans les travaux de recherche, il est souvent peu discuté ou ses caractéristiques sont rarement analysées alors même que les définitions ou les dimensions de la « total institution » sont plurielles. L'article s'interroge sur les ambiguïtés de ce concept clé et sur le lien éventuel entre la coexistence de multiples interprétations que l'institution totale a suscitées et le succès d'Asiles d'Erving Goffman en 1968. Il propose plusieurs pistes pour rendre ce concept « opérationnel » dans des pratiques de terrain en s'appuyant sur diverses recherches, notamment sur la prison. L'article entend ainsi démontrer que l'institution totale continue d'être un concept bien vivant, et ce même si des formes de détotalisation voire de détotalitarisation sont constatées dans nombre d'institutions.  
mots-clés : institution totale, prison, théorie, détotalisation, enquête, enfermement

### **Abstract**

The total institution : the ambiguities and potential of a living concept The concept of the "total institution" has become a classic reference, in the characterization of institutions of confinement. Although it is frequently used in research, it is often under-discussed or its characteristics are rarely analyzed, even though it is generally acknowledged that there are plural definitions and dimensions of the "total institution". This article examines the ambiguities of this key concept, and the possible link between the coexistence of multiple interpretations and the success of Asylums (Goffman 1968). It proposes several ways of making this concept "operational" in field practice, based on a variety of research projects carried out particularly in prisons. The article aims to show that the total institution is a living concept, even if even forms of detotalization and even detotalitarization have been observed in many institutions. keywords : total institutions, prison, theory, detotalization, survey, confinement

URL: <https://www.ethnographiques.org/2023/Rostaing>  
ISSN : 1961-9162

**Pour citer cet article :**

Corinne Rostaing, 2023. « Institution totale : ambiguïtés et potentialités d'un concept bien vivant ». *ethnographiques.org*, Numéro 46 - Décembre 2023  
Ethnographier les institutions totales [en ligne].  
(<https://www.ethnographiques.org/2023/Rostaing> - consulté le 22.12.2023)

*ethnographiques.org* est une revue publiée uniquement en ligne. Les versions pdf ne sont pas toujours en mesure d'intégrer l'ensemble des documents multimédias associés aux articles. Elles ne sauraient donc se substituer aux articles en ligne qui, eux seuls, constituent les versions intégrales et authentiques des articles publiés par la revue.

# Institution totale : ambiguïtés et potentialités d'un concept bien vivant

Corinne Rostaing

## Sommaire

- Introduction
- De l'institution totalitaire à l'institution totale, un concept ambigu ?
  - Un livre critique aux interprétations multiples
  - Les institutions totales sont-elles toujours totalitaires ?
  - Institution totale : de la définition générique à l'extension idéal-typique
- Rendre le concept opérationnel dans la pratique de recherche
  - Se sentir « outillé-e » pour aller sur le terrain
  - Détotalisation : de la nécessité d'initier de nouveaux questionnements
  - De l'application à la comparaison inter-institutionnelle
- Conclusion
- Notes
- Bibliographie

## Introduction

La lecture de certains livres outille durablement notre réflexion et nos analyses. *Asiles* d'Erving Goffman a constitué l'un de ces livres-ressources. Et c'est en discutant des apports et des limites du concept d'*institution totale* appliqué à la prison qu'il m'a permis de participer à mon premier colloque international, intitulé « Les institutions totales d'Erving Goffman : fortune d'un concept sociologique », à Grenoble, en novembre 1999 (Amourous et Blanc [2001](#)).

Ce concept, défini en 1961 par Erving Goffman [\[1\]](#) dans son ouvrage *Asiles* (paru sous le titre original *Asylums*), continue d'être largement mobilisé et de susciter des discussions. Il présente en outre un intérêt pluridisciplinaire puisqu'il est mobilisé par des sociologues, des anthropologues, des historiens, des géographes ou des psychologues. Le colloque « Institutions totales. Évolutions et usages du concept au xxie siècle », organisé par la Société d'ethnologie française en 2021 ou encore la publication d'un ouvrage collectif – *Penser l'enfermement. Anciens et nouveaux visages de l'institution totale* sous la direction de P. Vienne, C. Dargère et S. Héas en 2022 –, constituent des témoins récents de la fortune de ce concept sociologique qui reste très "vivant".

Pourtant, si les références au livre emblématique *Asiles* sont nombreuses et si le concept d'institution totale est fréquemment mentionné, comme une référence évidente ou incontournable, il n'est pas toujours discuté. Suffit-il d'écrire que l'armée, l'école, l'hôpital ou la prison sont des institutions totales ? Encore faut-il le démontrer car *in fine*, peu d'institutions répondent parfaitement à la définition donnée par Erving Goffman. Comment expliquer ce paradoxe : le succès de ce concept et sa relative sous-exploitation théorique ?

Il s'agira, dans une première partie, d'analyser quelques-unes des raisons du succès d'*Asiles* tout en soulignant les ambiguïtés de son concept clé, la « *total institution* », notamment sur sa dimension totalitaire. Une seconde partie explicitera les manières dont ce concept peut être mobilisé et rendu « opérationnel » dans des pratiques de terrain en s'appuyant notamment sur diverses études dont mes propres recherches sur l'institution carcérale.

## De l'institution totalitaire à l'institution totale, un concept ambigu ?

Le succès du concept d'institution totale tient sans doute au fait qu'*Asiles* est un « livre à tiroirs » et que l'*institution totale* est un concept plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord. Malgré une définition précise, ses caractéristiques « essentielles » sont de plus en plus étendues, ce qui permet à chacun et chacune de l'adapter à ses propres objets. Et la confusion autour du terme « total » ou « totalitaire » a contribué à multiplier les interprétations.

## Un livre critique aux interprétations multiples

Quel est l'objet central d'*Asiles* ? Il n'est pas si facile de répondre à cette question. D'abord, le titre du livre peut induire en erreur. On pourrait en déduire que ce livre est consacré à l'étude de l'hôpital psychiatrique, mais le sous-titre nous conduit ailleurs, non pas à l'organisation asilaire, mais à des « études de la condition sociale des malades

mentaux ». Ce livre qui finalement fonde le concept générique d'*institution totale* ne le précise ni dans son titre ni dans son sous-titre car son objectif, défini dès la préface, est de « décrire fidèlement la situation du malade ». C'est la « structure de l'expérience individuelle de la vie sociale » qui intéresse Erving Goffman, comme il l'écrira dans *Les cadres de l'expérience* (Goffman 1991 : 22).

Ensuite, si l'objet central d'*Asiles* semble nous échapper, c'est qu'il s'agit d'un livre composite, édité en 1961, et rassemblant quatre études, écrites et publiées séparément. *In fine*, deux études seulement font directement référence à l'institution totale. La première, publiée en version abrégée dès 1957, analyse « les caractéristiques des institutions totales » et la troisième décrit « la vie clandestine d'une institution totale ». Les deux autres parties abordent plus précisément « la carrière morale du malade mental » et la dernière traite du « schéma médical-type en hôpital psychiatrique ». Celles-ci ont été rassemblées « dans la mesure où elles visaient toutes le même objet – la situation du reclus » (Goffman 1968 : 41).

La perspective n'est donc pas celle, plus classique, des institutions psychiatriques mais bien celle des personnes concernées, les patientes et les patients. Erving Goffman assume de proposer ici « une vue partielle » (Goffman 1968 : 38) en se situant du point de vue des reclus [2], plutôt qu'en analysant le discours des psychiatres. Et cela change complètement le regard porté sur l'institution, un regard très critique, qui décrit concrètement le quotidien dans le grand hôpital Sainte-Elisabeth (St. Elizabeths Hospital à Washington) dans les années 1950. « Au discours psychiatrique sur la folie, [...] est substitué ici un récit fait du point de vue des *reclus*. Dès lors, tout ce qui, selon le psychiatre, était bruit, fureur, signe de désordre, devient intelligible » (Verdès-Leroux 1970 : 169). L'hôpital ainsi décrit se dévoile comme un lieu anti-thérapeutique. Sans doute faut-il rappeler ici l'expérience de la femme d'Erving Goffman, Sky, qui a été internée dans ce même hôpital psychiatrique. Goffman reconnaît d'ailleurs qu'il est « arrivé à l'hôpital sans grand respect pour la psychiatrie ni pour les organismes qui se satisfont de la manière dont elle est communément pratiquée » (Goffman 1968 : 38). Il s'inscrit – même si cette influence reste voilée [3] – dans les travaux irrévérencieux d'Everett Hughes (1996) qui a construit la notion d'institution « bâtarde » et pour qui les hôpitaux ne « font pas grand-chose » pour les patients. Loin d'assumer les fonctions officielles qu'elles prétendent remplir, « il semble que bon nombre d'entre elles n'aient d'autres buts que d'assurer, comme de simples magasins, la mise en dépôt de leurs pensionnaires » (Goffman 1968 : 121).

Ce livre, enfin, n'aurait sans doute pas eu le même succès, au moins en France, s'il était resté cantonné à une tradition interactionniste. La première traduction française publiée aux Éditions de Minuit – dans la collection « Le sens commun » dirigée par Pierre Bourdieu – et la préface écrite par Robert Castel font que ce livre a aussi été mobilisé par d'autres approches théoriques, plus structuro-fonctionnalistes. Robert Castel a « surtout insisté sur la contrainte », comme il l'a raconté dans cet entretien de 2004 :

Comme je viens de le dire, et ce qui n'est pas tellement goffmanien je crois, c'est l'institution totale qui m'a fasciné chez Goffman. [...] J'ai participé à un colloque à Cerisy sur Goffman, et je me sentais très décalé par rapport aux « vrais » goffmaniens, parce que j'avais une lecture durkheimienne, à partir du concept d'institution totale (Gardella et Souloumiac 2004 : 103-112).

Selon lui, ainsi qu'il l'affirme dans la préface de la traduction de Goffman (1968 : 11), l'institution totale est « institution sociale spécialisée dans le gardiennage des hommes et le contrôle totalitaire de leur mode de vie ».

Cette lecture insistant sur la contrainte correspond à une perspective de critique

institutionnelle, qui au début des années 1960, avec le mouvement de désinstitutionnalisation de la psychiatrie en Italie (Goussot et Canevaro [2010](#)) ou les événements de mai 1968, année de la publication de l'ouvrage en France, va faire florès, même si Jeannine Verdès-Leroux ([1970](#) : 167) s'étonne du faible écho de ce « livre remarquable », sorti fin 1968, qui vient justement « répondre à des questions que la révolte de mai avait projetées hors du milieu très restreint des psychiatres, dans le champ de la politique ». C'est une période où l'asile et la prison voient leur légitimité de plus en plus souvent questionnée. « Ce sont alors autant les conditions de l'enfermement que ses effets pervers qui nourrissent la critique militante, mais aussi intellectuelle » (Darley et Lancelevée [2016](#) : 6-7).

La richesse de cet ouvrage composite et sa dimension critique faisant écho à d'autres luttes sociales des années 1970 expliquent en partie son succès. Comme l'écrit Jean Bonis dans sa note critique, « l'ouvrage de Goffman est d'une telle richesse qu'il peut alimenter bien des réflexions à partir des préoccupations diverses, depuis la pratique médicale jusqu'à la sociologie des organisations » ([1973](#) : 321). Si *Asiles* peut être lu comme un livre sur les organisations en général ou sur l'hôpital psychiatrique en particulier, il traite également de la genèse du moi, des stratégies d'adaptation [\[4\]](#), ou encore des carrières hospitalières des patients. Les analyses se sont multipliées par l'intérêt privilégié porté à l'une ou l'autre des quatre parties, ce qui permet « cette profusion des modèles explicatifs » mais c'est peut-être justement là que réside, selon Barbara Olszewska, « sa force libertaire » puisque « chacun peut en faire son propre montage... » (Olszewska [2012](#) : 321).

### **Les institutions totales sont-elles toujours totalitaires ?**

*Total institution* a d'abord été traduit en France aux Éditions de Minuit par le terme « institution totalitaire » avant d'être « totale », l'usage de ce dernier terme étant majoritaire depuis les années 2000. Il ne s'agit pas d'une simple question de traduction. Robert Castel a évoqué ses échanges avec Pierre Bourdieu sur cette traduction tout comme il a estimé – dans un entretien déjà cité (Gardella et Souloumiac [2004](#)) – que cette manière de la concevoir essentiellement sous sa dimension contraignante avait été validée par Erving Goffman lui-même. L'ajout d'une dimension plus totalitaire est sans doute typique, comme l'analyse Philippe Vienne, de la réception de Goffman autour de Bourdieu : « l'institution totale y apparaît dans toute sa puissance monstrueuse, odieuse, que d'autres sociologues contesteront en revanche » (Vienne, Dargère et Héas [2022](#) : 54). Il a induit une exacerbation de la dimension « totalitaire » de l'organisation, au sens plus politique de régime despotique et coercitif, au détriment du sens d'une prise en charge « totale » des besoins des reclus par l'institution [\[5\]](#). De nombreuses interprétations que l'on pourrait qualifier de structuralistes tendent à renforcer le pouvoir du groupe des dirigeants sur les reclus, et par là, à réduire l'institution totale à une emprise institutionnelle sur les reclus sans prendre en compte la structure sociale que ceux-ci établissent entre eux, ou leurs possibilités de réactions à l'emprise institutionnelle *via* les adaptations secondaires, pourtant décrites par Goffman. Dans une telle organisation « totalitaire », les mortifications décrites dans *Asiles* seraient les conséquences délibérées du programme mis en place. Or, à deux reprises au moins, Goffman écrit que ces mortifications sont davantage les conséquences involontaires d'une gestion de masse qu'un processus recherché de mortification. S'il précise que « cette personnalité est systématiquement mortifiée », il rajoute « même si cela se déroule souvent selon un processus non intentionnel » (Goffman [1968](#) : 56), laissant ainsi planer le doute. Il explique plus loin : « les diverses mortifications de la

personnalité ne procèdent souvent que du souci de régler à moindres frais l'activité quotidienne d'un nombre important de personnes sur un espace restreint » (Goffman 1968 : 90). Le choix du terme « totalitaire », longuement revendiqué par R. Castel, contenait bien une ambiguïté entre deux registres d'interprétation : « l'un concerne la structure et la logique de fonctionnement de l'établissement, l'autre évoque l'univers politique. Cette amphibologie est d'abord reconnue et revendiquée par Robert Castel » (Combessie 2000 : 71) avant qu'il n'utilise lui-même le terme « institution totale » en 1989 dans son article « Institutions totales et configurations ponctuelles ».

La lecture accentuant la dimension totalitaire de l'institution, avec une direction autoritaire ou despotique, a longtemps supplanté une vision plus atténuée d'une institution totale qui met en œuvre, plus que les autres types d'institutions, une forme d'emprise particulièrement forte et « enveloppante » tout en incluant une analyse fine des marges de manœuvre des reclus. Cette dernière vision s'inscrirait moins dans une interprétation directement conflictuelle des rapports de force, sans pour autant nier le pouvoir du groupe de dirigeants sur la masse des reclus. Partant de l'idée que Goffman s'intéressait moins à l'institution qu'à la genèse du moi et à ses transformations, il me semble que la force de ce concept est de prendre en compte la tension inhérente entre contraintes et marges de manœuvre au sein des institutions totales. Certes, dès l'admission, commence pour le nouvel arrivant « une série d'humiliations, de dégradation, de mortification et de profanation de sa personnalité » (Goffman 1968 : 56), mais Goffman nous invite aussi à comprendre comment les reclus réagissent voire s'organisent – malgré leurs faibles moyens – à l'épreuve du traitement collectif et des conditions imposées. Dans une thèse assez convaincante, Sophie Gallino Visman (2018), qui analyse les lieux d'expérimentation animale comme des institutions totales, a mené un travail sociologique visant à évaluer la force de l'emprise de l'institution sur les singes reclus tout en interrogeant leur capacité à résister au rôle de cobaye qui leur incombait. C'est cette double lecture que j'ai également adoptée lors de mon analyse de la relation carcérale, persuadée qu'il fallait porter notre attention sur ces processus plus informels de marges de manœuvre et d'adaptations secondaires, même si ces résistances ne peuvent s'apparenter, selon Gilles Chantraine, à des initiatives car elles ne sont, dans l'institution totale, « au bout du compte, que des "réactions" aux contraintes » (2004 : 254).

Il est aussi possible, afin de ne pas les associer ou les confondre, de bien distinguer l'institution totale [6] et l'institution totalitaire [7] comme l'a fait Bruno Milly (2001 : 21-24) qui tend à les définir à partir d'une lecture au plus près d'*Asiles*. Cette dernière lecture fondée sur ces deux dimensions bien distinctes a inspiré Christophe Dargère (2014) qui a constaté, à partir de son observation des Instituts médico-professionnels (IMPro), la coexistence de configurations totales – prise en charge effective en matière de prestations éducatives et médicales, en dehors des week-ends et vacances – et de configurations totalitaires – l'usager n'a pas accès à l'enseignement scolaire ou aux soins médicaux, même s'il devrait en bénéficier –, auxquelles se rajoute une configuration stigmatisante de cette institution médico-sociale pour ses pensionnaires. Cette tension entre la dimension totale ou totalitaire reste trop souvent implicite, alors qu'elle devient particulièrement heuristique quand elle est discutée en profondeur.

Il s'avère à la lecture de ces arguments que l'on ne peut réduire l'institution totale à une institution totalitaire. Bien différencier ces deux modèles évite sans doute leur confusion. Dans de nombreux cas, elle est totale sans être « totalement » totalitaire. Dans d'autres cas, elle est, ou devient totalitaire si son organisation tend vers le despotisme et prive les reclus de l'accès à des services ou à les mortifier. À l'inverse, un processus de détotalitarisation d'une institution – avec par exemple des formes de démocratisation

des processus décisionnels ou une reconnaissance des droits – ne l'empêche pas d'être totale dans d'autres dimensions. Mais alors, qu'entend précisément Goffman par la notion d'institution totale ?

### **Institution totale : de la définition générique à l'extension idéal-typique**

On connaît bien cette définition précise de l'institution totale décrite comme « un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dans les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman 1968 : 41).

Mais il serait réducteur de se limiter à cette définition initiale car Erving Goffman va peu à peu développer de nombreuses autres « caractéristiques essentielles » des institutions totales comme autant de définitions en cascades. Par exemple, elles « brisent les frontières qui séparent ordinairement ces trois champs d'activité (dormir, se distraire et travailler) ; c'est même là une de leurs caractéristiques essentielles » (Goffman 1968 : 47). Une autre de ces caractéristiques essentielles « est qu'elles appliquent à l'homme un traitement collectif conforme à un système d'organisation bureaucratique » (Goffman 1968 : 48). On en arrive à une sorte de continuum entre les institutions ordinaires et les institutions totales, ces dernières étant plus enveloppantes, plus contraignantes, plus éloignées de la vie dite normale, que les autres. P. Vienne propose de ne pas se focaliser sur une énumération de caractéristiques mais de se concentrer plutôt sur une idée-force, celle d'« une exacerbation de l'emprise que toute organisation exerce naturellement sur ses membres » (Vienne 2005 : 67). Goffman va tellement développer les spécificités de l'institution totale, qu'il parvient à rendre cette définition plus ambivalente, ce qui a permis « des interprétations hyperboliques » (Milly 2001 : 20).

Le modèle présenté par Goffman ne cesse ensuite de s'étoffer et se complexifier par les exemples retenus. Il distingue cinq types d'institutions [8] selon leur fonction qu'il croise avec d'autres dimensions comme les barrières à l'entrée – certaines étant plus fermées que d'autres –, ou le choix volontaire ou contraint pour devenir – ce que Goffman appelle de façon indifférenciée – les reclus. Il cite ainsi une vingtaine d'institutions, des plus diverses, qui partagent ce caractère total. Le coup de génie de Goffman est d'avoir fait de l'« institution totale » un idéal-type [9]. Précisant qu'il a construit la notion selon « une méthode idéal-typique en dégageant les traits communs, avec l'espoir de mettre plus tard en lumière les différences spécifiques », il ajoute qu'« aucun des traits que je vais décrire ne s'applique aux seules institutions totales et aucun ne se trouve partagé au même titre par chacune. » (Goffman 1968 : 47). L'asile ou les prisons ne sont pas les seules organisations mentionnées par Goffman, il y a aussi les camps de concentration, les casernes, les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux, les monastères, les navires, les pensionnats, les sanatoriums, etc. L'art des illustrations multiples, que Goffman affectionne, démontre – si cela était encore nécessaire – que les institutions totales ne se réduisent à des établissements fermés. Or cette notion de fermeture est à interroger et sans doute, à distinguer de celle d'enfermement. Les hôpitaux, pensionnats ou monastères ne sont pas des structures d'enfermement, leurs membres peuvent circuler du dedans au dehors et les « reclus » ont généralement choisi d'entrer dans de telles organisations. À l'inverse, même les institutions d'enfermement comme les prisons n'établissent pas une frontière étanche entre le dedans et le dehors. Elles dressent des barrières à l'entrée afin de définir et de contrôler qui entre et qui en sort



mais elles n'empêchent pas les personnels, intervenants ou visiteurs d'y entrer. Le contrôle des liens avec l'extérieur est donc fort mais il ne peut être total. La géographe Lucie Bony parle même d'un continuum social entre les maisons d'arrêt et les zones urbaines, par le maintien des réseaux relationnels et des rapports sociaux par-delà les murs (2015 : 277), ce qui limite la déculturation et l'emprise de l'institution sur l'identité des personnes détenues.

Bien loin de la définition initiale, l'institution totale devient une référence aux caractéristiques multiples. L'usage du concept s'en trouve démultiplié, permettant ainsi de l'appliquer à différents objets d'études. Ce que je n'ai pas manqué de faire.

## Rendre le concept opérationnel dans la pratique de recherche

Cette partie entend montrer en quoi l'institution totale a été un concept heuristique dans ma pratique de recherche, à différents niveaux. J'étudierai dans un premier temps comment il a contribué à définir des perspectives sur le terrain, puis comment il m'a permis de renouveler régulièrement mes questionnements de recherches, et enfin comment il est à la source de comparaisons inter-institutionnelles.

### Se sentir « outillé-e » pour aller sur le terrain

C'est vraiment la lecture d'*Asiles* qui m'a donné envie d'aller voir, *in situ*, ce qu'était la condition carcérale. Quand j'ai commencé à m'intéresser aux prisons, « deux héritages fondamentaux » (Béthoux 2000 : 72) étaient mobilisés, celui de Michel Foucault avec *Surveiller et punir*, et celui d'Erving Goffman avec *Asiles*. Les deux partageaient une lecture critique de l'institution. L'approche plus historique – généalogique – de Foucault, d'un système dans sa globalité, n'a cependant pas produit sur moi le même effet que l'analyse de la situation sociale du reclus. Il y manquait une véritable évocation des individus, de leur quotidien, de leurs réactions. Son approche ressemblait à une « machinerie sans machiniste » (Perrot 1980 : 15). Et surtout, l'approche philosophique s'appuyait sur des écrits, et non sur une enquête de terrain. Claude Faugeron, spécialiste des politiques pénitentiaires, reprochera d'ailleurs à Foucault, de « prendre le discours sur ce que devrait être la peine pour le quotidien de la vie en prison » (Faugeron 1996 : 36-37), conduisant à une sorte d'impasse théorique et empirique les recherches sur la prison. Car on ne menait pas encore de recherches ethnographiques au cœur des prisons. Les chercheurs et chercheuses travaillaient sur des archives (Petit 1995), analysaient les politiques pénitentiaires (Faugeron 1992, 1995) ou produisaient des statistiques carcérales (Tournier 1994).

J'ai pu accéder, après neuf mois de démarches administratives pour obtenir l'autorisation d'entrée, au quartier des mères détenues avec leur bébé. Sans le savoir alors, j'ai fait partie de ce premier groupe de collègues [10] qui a initié en France des recherches de sociologie carcérale. Lors de ce premier terrain, en 1989, je rêvais d'imiter le travail mené par Goffman. Et c'est là que j'ai réalisé combien cette invitation à aller sur le terrain était paradoxale. Alors qu'Erving Goffman donnait moult détails prosaïques sur le quotidien du malade, il ne précisait guère son approche ethnographique, il ne racontait pas comment il avait concrètement travaillé à l'hôpital psychiatrique, comment il s'y était présenté, comment il avait établi des relations avec les « reclus ». Pour ma part, j'ai discuté avec les mères détenues dans leurs cellules et observé leurs interactions avec les surveillantes ou les personnels de la petite enfance (puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants). Mes cahiers d'observations se remplissaient de multiples scènes accumulées de la vie quotidienne, et notamment des

situations d'interactions entre les personnels et les détenues, de leurs tensions ou de leurs arrangements, des moments de conflits ou de complicité qui participaient à construire une autre image de la prison, bien différente de ce que j'avais lu jusqu'alors. La prison semblait moins conforme à une vision disciplinaire, les relations entre femmes incarcérées et personnels ne se résumaient pas au conflit, souvent décrit dans des études américaines. Et c'est par la construction d'une typologie des relations carcérales, dans le cadre d'une thèse au sein de quatre prisons de femmes, que j'ai pu rendre compte de cette pluralité (Rostaing [1996](#)). Ces relations démontraient, tout comme l'avait analysé Erving Goffman, les possibilités de négociations, d'adaptation et de réactions des reclus, capables de s'approprier les espaces, de s'organiser une vie sociale entre reclus, d'avoir recours à des formes d'adaptations secondaires, de s'opposer.

Ce que j'ai aussi retenu d'*Asiles*, c'est l'idée assez contradictoire d'aller voir, au plus près, de décrire avec force détails la vie sociale des reclus, tout en gardant une distance critique envers l'institution comme ligne d'horizon. Comme le rappelle Howard S. Becker : « aucun lecteur de l'essai de Goffman sur les institutions totales ne peut éviter de remarquer l'énorme décalage entre la réalité sociale dont il parle et la façon dont il parle de cette réalité » ([2001](#) : 63). Il s'est agi de parvenir à avoir accès aux différents espaces en prison, en suivant le travail des personnels et le quotidien des personnes détenues, sans succomber à la hiérarchie des crédibilités (Becker [2006](#)) mais aussi de prendre au sérieux ce que disent les détenu-es et les personnels, afin de restituer l'ensemble des points de vue, sans se laisser fasciner par les « beaux discours », sans prendre pour argent comptant les catégories que les personnels mobilisent, pour justifier leurs actions, telles que la dangerosité, la maladie mentale, la moralité, etc. J'ai peu à peu développé des « ficelles du métier » chères à H. S. Becker ([2002](#)) pour favoriser l'accès à une population diversifiée, pour faciliter les échanges informels et réduire ainsi l'asymétrie des entretiens (Rostaing [2017](#)), tout en essayant d'éviter les pièges de la compassion ou du misérabilisme.

Mais on ne sort pas indemne de l'observation de ces expériences dégradantes pour les personnes détenues et il n'est pas toujours aisé d'y faire référence par peur de discréditer ces dernières (Rostaing [2011](#)). C'est pourtant en racontant ces scènes « ordinaires » qu'on donne à voir le fonctionnement réel des organisations étudiées, leur caractère bureaucratique qui réduit le personnel au « maniement du matériau humain » (Goffman [1968](#) : 124). Or nous ne pouvons rester insensibles à sa manière de les décrire : « Il ne dénonce pas explicitement les pratiques que cette description nous donne envie de dénoncer » (Becker [2001](#) : 64). Les pages relatives aux techniques de mortification, même si certaines ne sont plus appliquées, sont particulièrement marquantes et permettent de mieux comprendre le choc carcéral, l'entrée dans un autre monde où les règles de la vie normale ne s'appliquent plus. Et même si les cérémonies d'admission ont changé [[11](#)], elles n'en demeurent pas moins choquantes par rapport aux conventions de la vie civile (Giuliani, Laforgue et Rostaing [2011](#)). L'astuce de Goffman a été de nous laisser, par la force de ses descriptions, *ressentir* la situation. J'ai compris alors que les décrire suffit *in fine* à les dénoncer.

### **Détotalisation : de la nécessité d'initier de nouveaux questionnements**

L'institution totale est un concept qui a permis de complexifier l'analyse des organisations. Une des premières questions fréquentes que l'on se pose est de savoir si le système étudié est une institution totale. Il suffit alors de lister un ensemble de caractéristiques communes. Pour la prison, la réponse semblait relever de l'évidence

tant les références y étaient fréquentes dans *Asiles*. Mes premières observations s'étaient surtout centrées sur tout ce qui confirmait les traits décrits par Goffman. Or aucune institution ne correspond au modèle idéal-typique. De plus, observant les relations entre personnes détenues et personnels, l'étude de Goffman se limitait à constater un « fossé infranchissable » entre eux (Goffman 1968 : 49).

Il m'a paru intéressant de modifier la question initialement conditionnelle, à savoir *si* l'organisation était ou non une institution totale, pour se demander plutôt *en quoi* elle l'est et en quoi elle ne l'est pas. Ce questionnement invite à élaborer une réponse plus nuancée à partir d'un travail de terrain ou d'une analyse précise de certaines dimensions. Pour ce qui concerne l'institution carcérale, cela m'a conduite à analyser l'organisation totale à partir de plusieurs focales.

C'est d'abord le contexte macro-politique qui a été étudié à partir de la mise en œuvre des missions définies par les politiques pénitentiaires et les fondements de l'organisation. Contrairement aux discours officiels, la mission de réinsertion reste résiduelle tandis que la mission sécuritaire constitue le socle du fonctionnement des établissements. Comme l'écrit Goffman, « la hantise de la sécurité qui sévit dans les prisons et les actions que le personnel commet en son nom témoigne de ses dangers » (Goffman 1968 : 132).

Ensuite, j'ai scruté les formes de contraintes qui persistent malgré l'évolution de la prison. La judiciarisation de l'institution (Rostaing 2007) et la reconnaissance de droits aux personnes détenues constituent certes des ressources pour les reclus mais l'emprise institutionnelle demeure forte. Nous n'en finirions pas de décrire l'ensemble des atteintes du moi, comme la perte d'autonomie, d'initiative et l'infantilisation. « De multiples domaines de décision qui relèvent normalement de la vie de chacun requiert ici le consentement des autorités » (Goffman 1968 : 66). Goffman décrit bien ce mécanisme : « L'un des moyens les plus efficaces pour briser le plan d'activité personnel est d'obliger l'individu à solliciter une autorisation et du matériel pour des actes mineurs qu'à l'extérieur il pourrait accomplir de son propre chef » (1968 : 84).

Enfin, je me suis attachée à analyser les processus identitaires valorisés par les personnes détenues dans le cadre de leurs échanges et les marges de manœuvre, à travers l'étude des types d'adaptations secondaires. Le travail n'étant plus obligatoire, du temps est disponible pour suivre des formations ou des activités, même si celles-ci sont « bidons », simples « passe-temps » ou « occupations » (Marchetti 2001 : 274) ; et il existe des îlots de reconnaissance entre personnes détenues et intervenant-e-s animant des activités ou avec le personnel (enseignant, soignant), qui permettent de valoriser des identités plus gratifiantes que celle de personne détenue.

Ces analyses ont permis de montrer que la prison contemporaine reste une institution totale en ce sens qu'elle se caractérise toujours par un cadre contraignant au nom de la sécurité, par une organisation règlementée et par des formes de dégradation de l'image de soi (Rostaing 2012 : 45).

L'évolution des organisations a conduit ensuite à un nouveau débat portant sur la pertinence du modèle goffmanien datant des années 1955-1960. Des chercheurs et chercheuses dans les années 1990-2000 ont considéré qu'*Asiles* décrivait un système obsolète tant la réalité des prisons avait changé. Antoinette Chauvenet, Georges Benguigui et Françoise Orlic ont écrit dans *Le monde des surveillants de prison* que « la prison ne ressemblait plus beaucoup à un univers totalitaire que décrivaient les pionniers de la sociologie comme Donald Clemmer, Erving Goffman, Gresham Sykes, totalement replié sur lui-même, dans lequel le contrôle était synonyme de discipline et de silence » (1994 : 11-12). La critique porte ici clairement sur l'ouverture relative de la prison et sur sa dimension moins disciplinaire. À l'inverse, Claude Faugeron considère

que le modèle de l'institution totale reste largement pertinent, soulignant l'existence d'une « altérité radicale entre les modalités des relations sociales dans la prison et celles dans la société civile » (Faugeron 1996 : 37). Si le sociologue canadien Guy Lemire parle de « l'affaiblissement de ce modèle en raison de la multiplication des échanges entre l'intérieur et l'extérieur » (1990 : 179 et suiv.), Philippe Combessie invite à nuancer le propos : « si l'on regarde seulement la prison, on peut avoir l'impression qu'elle s'ouvre » mais « si l'on porte le regard sur l'interface, la frontière, le lieu de rencontre entre la prison (et ses acteurs) et l'extérieur, on constate que la « totalisation » est toujours bien présente » (2000 : 96). Se pose alors une autre question relative aux changements. La détotalisation d'une organisation suffit-elle à ne plus en faire une institution totale ? La réponse semble plus complexe.

La prison a connu des formes de détotalisation avec l'entrée de personnels médicaux, sociaux et enseignants de plus en plus nombreux, des visites de proches facilitées par la mise en place de téléphones ou des « Unités de vie familiale ». Cela passe aussi par une reconnaissance des droits aux personnes détenues et une entrée du droit, voire une judiciarisation de cette institution (Rostaing 2007). Mais peut-on déduire de ces différents changements que la prison n'est plus une institution totale ? Encore faut-il étudier parallèlement quelles caractéristiques de celle-ci perdurent, afin d'analyser comment l'ensemble de la prise en charge ou l'existence de certaines pratiques contribuent à faire d'une organisation investiguée une institution totale. La prison en demeure une, malgré une relative ouverture sur l'extérieur, dans la mesure où son fonctionnement bureaucratique maintient le détenu dans un univers enveloppant et qu'elle reste un lieu anormal de vie, où son statut signifie encore la déresponsabilisation permanente et la limitation de l'autonomie. Même si des efforts ont été accomplis dans le domaine de la normalisation du confort, de l'accès au droit ou du développement des activités, ils sont pour partie annihilés par la surpopulation, la politique sécuritaire et la suspicion généralisée qui règne en prison. Si la prison en France a connu de nombreux changements et des processus de déprise institutionnelle, elle a aussi fait l'objet de processus de reprise institutionnelle (Rostaing 2009).

L'exemple des hôpitaux psychiatriques, dans lesquels les patients vivaient internés de longues années est assez proche. Devenus des lieux exclusivement dédiés aux soins (Rhodes 1995 ; Eyraud et Velpry 2014), ils sont l'objet de transformations régulières. L'analyse de l'histoire de l'hôpital psychiatrique Le Vinatier à Lyon, par Benoit Eyraud et Delphine Moreau, montre ainsi les fluctuations des pratiques et le brouillage entre services fermés et ouverts, mais aussi l'augmentation de mesures d'hospitalisation sans consentement, suite à la loi du 30 juin 1990. Finalement, « des formes de fermetures et contraintes peuvent se maintenir ou se développer sous des formes plus discrètes » (2013 : 134).

Si des institutions connaissent des formes de détotalisation, elles peuvent aussi renforcer leur emprise sur les reclus. L'étude d'un Centre éducatif fermé (CEF) montre que le processus de socialisation par l'institution comporte un potentiel de dépersonnalisation là où le reclus est censé acquérir une fonction d'autonomisation et de responsabilisation. En fait, le mineur « se moule dans la logique spatio-temporelle de l'institution » (Lenzi et Milburn 2015 : 101). Et cette emprise ne se limite pas qu'aux jeunes, elle s'étend également aux éducateurs qui « incorporent le schéma institutionnel dans leur routine et dans leur mode de fonctionnement dans l'espace » (Lenzi et Milburn 2015 : 102). Jonathan Collin (2022) décortique le processus de « carcéralisation » des Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) en Belgique, où un traitement conforme à une organisation bureaucratique se met en place avec la mise en rang, les activités imposées, le système de récompenses et de

punitives.

D'autres travaux ont montré la façon dont l'institution opère sur ses membres une forme d'emprise davantage mentale et symbolique qui ne touche pas seulement les reclus mais aussi les personnels ou les proches. La thèse d'Hélène Lecompte (2013) sur un service d'oncopédiatrie montre bien que l'ouverture de certains services hospitaliers sur l'extérieur et le fonctionnement pluri-institutionnel entre famille, école et hôpital n'allègent pas pour autant l'ascendant de l'hôpital sur les enfants cancéreux.

« L'emprise du pouvoir médical n'est pas amoindrie par l'intégration de ces nouveaux acteurs dans les murs de l'hôpital » (Lecompte 2013 : 20) car celle-ci passe notamment par une hiérarchisation des rôles entre enseignants et médecins ce qui permet à l'hôpital d'exercer toujours une forte emprise sur les enfants, durable, et que celle-ci touche également des acteurs non médicaux. Elle peut concerner des personnes non recluses comme dans le cas des proches de personnes détenues qui expérimentent les effets de la prison sur leur vie, à travers l'« expérience carcérale élargie » (Touraut 2012). Ce terme désigne la manière dont l'institution agit au-delà de ses murs, en définissant par exemple le cadre et les modalités des relations avec les proches. L'analyse des changements – positifs ou négatifs – du point de vue des reclus permet ainsi de garder un point de repère et de vigilance et d'observer les pratiques totales aux effets délétères sur les individus, souvent en décalage avec des discours institutionnels. L'institution totale demeure un concept heuristique qui permet d'évaluer les réelles avancées par rapport au modèle décrit dans le passé. Elle constitue enfin une source d'inspiration pour les comparaisons interinstitutionnelles.

### **De l'application à la comparaison inter-institutionnelle**

Erving Goffman, en s'appuyant sur des matériaux issus de son terrain d'observations et en se documentant à partir de sources secondaires sur d'autres organisations, a travaillé par analogie afin de constituer le concept générique d'institution totale qui, devenant un point de repère, permet la comparaison. Il s'agit dès lors d'une « comparaison pluridimensionnelle, entre deux institutions (la prison versus l'asile), dans une autre temporalité (1990 versus 1950) et dans un autre pays (France versus USA) » (Rostaing 2012 : 45). Si cela pouvait sembler évident pour la prison, tant Goffman y fait référence, cela l'était moins pour l'école, comme le relate P. Vienne : « La comparaison entre un hôpital psychiatrique et une école, même "de relégation", semble de prime abord incongrue », surtout si l'on fait « une lecture rigide » de ce concept (2005 : 65). On cherche alors les points de convergence, ce qui rapproche l'organisation investiguée de l'institution totale, une forme d'application du modèle à la réalité étudiée. Erving Goffman, lors de la construction idéal-typique du concept, mentionne un travail qu'il réserve pour plus tard : il envisage de faire une analyse comparative en repérant – non plus les analogies – mais les différences entre plusieurs institutions. Nous avons réalisé une telle comparaison inter-institutionnelle à l'occasion d'une recherche portant sur le suivi et l'évaluation d'un travail artistique organisé par un grand musée en prison (Rostaing et Touraut 2016). Il s'est agi de comparer les négociations entre deux institutions fort différentes qui devaient coopérer en vue de concevoir une exposition associant des reproductions d'œuvres du musée et des œuvres produites par des hommes détenus. Dans les faits, l'administration pénitentiaire a joué un unique rôle de facilitateur pour une action pensée, menée et financée par le musée. Sous des labels officiels, tels que la démocratisation de l'accès à la culture, l'ouverture de la prison sur la société ou la réinsertion des détenus, l'institution muséale et l'institution carcérale se sont engagées dans une collaboration originale, considérée comme une réussite par

chacune d'entre elles alors même que l'inégalité entre elles était patente (en termes de ressources financières ou de personnels).

Ce travail ethnographique a été à l'origine d'une réflexion sur la dimension morale des institutions et a permis de dégager deux idéaux-types d'institution selon leur prestige : l'institution honorable et l'institution dégradante (Rostaing [2021](#)). Celles qui sont proches de l'institution *honorable* assument une mission d'excellence, valorisante. Les personnels exercent un travail qualifié dans de bonnes conditions, pour une institution reconnue, avec des moyens considérables ; ils s'adressent à un public issu de milieux favorisés. L'action menée fait l'objet de résultats largement publicisés. À l'autre bout du continuum, celles qui sont proches de l'*institution dégradante* assument une mission moins honorable. Cette caractéristique contamine les tâches exercées par les personnels, composées principalement de « sale boulot » (Hughes [1962](#), [1996](#)), auprès de personnes disqualifiées ou discréditées. L'action menée fait l'objet de résultats faiblement publicisés.

Ce travail de comparaison, qu'il s'agisse de mesurer l'adaptation de l'organisation étudiée à l'institution totale ou la comparaison entre institutions proches ou fort différentes est heuristique. Il est aussi possible de mener à bien une analyse comparative à posteriori, après que des chercheurs et chercheuses aient réalisé leur enquête approfondie dans une organisation spécifique. On pense par exemple aux travaux des historien-ne-s qui ont analysé les « liens, continuités ou filiations » entre des espaces fermés comme le couvent et la prison et leurs usages dans l'histoire (Heullant-Donat, Claustre et Luset [2011](#) : 33) ou des géographes dans le programme *Terrferme* qui ont comparé des lieux d'enfermement (prisons, centres de rétention administrative, centres de demandeurs d'asile, camps de travailleurs) dans différents pays [\[12\]](#) visant à analyser des formes de gradation de l'enfermement. De telles comparaisons, faisant souvent référence à l'institution totale, sont particulièrement fécondes.

## Conclusion

Cet article a étudié la fortune et la modernité du concept classique d'institution totale dans la sociologie actuelle, même si ce succès est dû en partie à certaines ambiguïtés qui ont permis de multiples interprétations, notamment sur sa dimension totalitaire ou sur sa réduction à une organisation fermée.

En faire un outil pour penser les organisations constitue l'un des objectifs essentiels de cet article qui souhaitait démontrer, par la pratique, la pertinence d'un concept à travers les possibilités d'opérationnalisation dans la recherche et des questionnements qu'il peut susciter dans la pratique sociologique, et ce malgré les formes de détotalisation voire de détotalitarisation constatées pour certaines institutions. Les références à plusieurs recherches et à mes propres travaux ont permis d'analyser les questionnements que continue de soulever l'institution totale à propos des pratiques institutionnelles ou de l'évolution de celles-ci.

Le triple apport de cette notion, outre qu'elle permet de garder des points de repère sur le terrain, est d'analyser à la fois les formes de déprise et de reprise institutionnelle et d'initier des comparaisons inter-institutionnelles fécondes. L'idée d'institution totale demeure incontournable pour parler des institutions d'enfermement mais sa mobilisation dans les recherches contemporaines confirme que sa dimension heuristique ne se limite

pas à l'étude des institutions fermées. Ainsi, plus de 20 ans après le colloque international de Grenoble (Amourous et Blanc 2001), l'institution totale continue d'être un concept bien vivant.

## Notes

[1] Il existe en effet d'autres versions antérieures, comme le mentionne Goffman dans une note ([1968](#), note 2 : 46) comme celle d'Amitai Etzioni ([1957](#)).

[2] « Pour ma défense, je dirai qu'en cédant à cette partialité, on rétablit au moins l'équilibre puisque presque tous les ouvrages spécialisés relatifs aux malades mentaux présentent le point de vue des psychiatres qui est, socialement parlant, totalement opposé. » (Goffman [1968](#) : 38)

[3] « Cette influence reste voilée parce que Goffman a très bien su, pour reprendre l'expression de Randall Collins, effacer ses preuves et faire ainsi de son œuvre une création *sui generis* » (Vienne [2012](#) : 110).

[4] Goffman décrit ces stratégies d'adaptation comme le repli sur soi, l'intransigeance, l'installation, la conversion et le mélange des styles ([1968](#) : 104 et suiv.).

[5] Ce terme est traduit en grec par « compact institution » en référence à la densité et la gestion de la masse. Voir. Angeliki Drongiti (université de Cergy) : « Institution totale ou institution totalitaire ? Pertinence, apports et limites du concept goffmanien à l'analyse des casernes grecques », communication donnée lors du colloque « Institutions totales. Évolutions et usages du concept au XX<sup>e</sup> siècle », organisé par la Société d'ethnologie française les 29 et 30 novembre 2021.

[6] « Nous entendons par institution totale une institution qui applique aux reclus un traitement collectif conforme à un système d'organisation qui prend en charge tous leurs besoins » (Milly [2001](#) : 21).

[7] « Nous utiliserons ainsi la notion d'institution totalitaire pour désigner une institution qui prive certains des reclus qu'elle abrite d'un accès à des services dont les détenus ne sont pas juridiquement privés » (Milly [2001](#) : 24).

[8] Les deux premiers types d'institutions totales concernent les institutions qui prennent en charge les personnes jugées incapables de subvenir à leurs besoins mais dans un cas, ces dernières sont inoffensives tandis qu'elles sont perçues comme dangereuses dans l'autre ; le troisième type concerne les institutions totales destinées à protéger la communauté, d'autres visent à créer les meilleurs conditions pour la réalisation d'une tâche et pour le cinquième type, elles ont pour but d'assurer une retraite hors du monde.

[9] L'ideal-type en référence à Max Weber est un outil d'intelligibilité de la complexité, une représentation utopique de la réalité.

[10] Avec Guy Casadamont ([1984](#)) ou Antoinette Chauvenet, Georges Benguigui et Françoise Orlic ([1994](#)), qui ont mené des études de sociologie du travail, des professions et des organisations ou avec Philippe Combessie ([1996](#)) qui réalisait une thèse sur l'environnement écologique de la prison.

[11] Il n'y a plus de coupe de cheveux obligatoire ou de port du costume pénal en France par exemple.

[12] Dans des pays d'Europe (Allemagne, Chypre, Espagne, France, Roumanie) mais aussi au Cameroun, Maroc, Qatar, ou Liban dans le cadre d'une ANR (*Terrferme*, 2009-2015).

## Bibliographie



- AMOUROUS Charles et BLANC Alain (dir.), 2001. *Erving Goffman et les institutions totales*. Paris, L'Harmattan.
- BECKER Howard S., 2001. « La politique de la présentation : Goffman et les institutions totales », in AMOUROUS Charles et BLANC Alain (dir.), 2001. *Erving Goffman et les institutions totales*. Paris, L'Harmattan, p. 59-77.
- BECKER Howard S., 2002. *Les ficelles du métier*, Paris, La découverte, coll. Repères.
- BECKER Howard S., 2006 (1970). *Le travail sociologique*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg.
- BÉTHOUX Élodie, 2000, « La prison : recherches actuelles en sociologie. (note critique) », *Terrains & travaux*, 1 (1), p. 71-89 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/ft.001.0071>.
- BONIS Jean, 1973, « Sur le concept d'institution totalitaire, à propos du livre d'Erving Goffman *Asiles*, *Sociologie du travail*, 15 (3), p. 321-328 (en ligne), <https://doi.org/10.3406/sotra.1973.1761>.
- BONY Lucie, 2015. « La prison, une « cité avec des barreaux » ? Continuum socio-spatial par-delà les murs », *Annales de géographie*, 702-702 (2-3), p. 275-299 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/ag.702.0275>.
- CASADAMONT GUY, 1984, *La détention et ses surveillants : représentations et champ carcéral*. Thèse de doctorat, Sociologie, Paris, EHESS.
- CASTEL Robert, 1989, « Institutions totales et configurations ponctuelles » in CASTEL Robert, COSNIER Jacques, JOSEPH Isaac (dir.), *Le parler frais d'Erving Goffman*. Paris, Éditions de Minuit, p. 31-43.
- CHANTRAINE Gilles, 2004. *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maisons d'arrêt*. Paris, Presses universitaires de France.
- CHAUVENET Antoinette, BENGUIGUI Georges et ORLIC Françoise, 1994. *Le monde des surveillants de prison*, Presses universitaires de France (Collection Sociologies).
- COLLIN Jonathan, 2022. « Le développement de la dimension socio-éducative des institutions publiques de protection de la jeunesse. Vers une totalitarité moindre ? », in VIENNE Philippe, DARGERÉ Christophe et HEAS Stéphane (dir.), *Penser l'enfermement. Anciens et nouveaux visages de l'institution totale*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 169-186.
- COMBESSIE Philippe, 1996. *Prisons des villes et des campagnes, étude d'écologie sociale*, Paris : Éditions de l'Atelier, collection Champs pénitentiaires.
- COMBESSIE Philippe, 2000. « Ouverture des prisons... Jusqu'à quel point ? », in VEIL Claude et LHUILIER Dominique (dir.). *La prison en changement*. Toulouse, Érès, p. 69-99.
- DARLEY Mathilde et LANCELEVÉE Camille, 2016. « Introduction. Faire tenir les murs. Pratiques professionnelles en milieu fermé », *Sociétés Contemporaines*, 103 (3), p. 5-18 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/soco.103.0005>.

DARGÈRE Christophe, 2014. « La stigmatisation des adolescents placés en institution médico-sociale », *Déviance et Société*, 38 (3), p. 259-284 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/ds.383.0259>.

ETZIONI Amitai, 1957. "The Organizational Structure of 'closed' Educational Institutions in Israël", *Harvard Educational Review*, XXVII, 2, p. 107-125.

EYRAUD Benoit et MOREAU Delphine, 2013. « Formes et régulations de l'enfermement psychiatrique : de la création de l'asile aux nouvelles unités sécurisées, l'exemple de l'hôpital du Vinatier », *Cultures et conflits*, 90, p. 117-134.

EYRAUD Benoit et VELPRY Livia, 2014. « De la critique de l'asile à la gestion de l'offre en santé mentale : une désinstitutionnalisation à la française de la psychiatrie ? », *Revue française d'administration publique*, (1) 149, p. 207-222 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/rfap.149.0207>.

FAUGERON Claude (dir.), 1992, « Les politiques pénales », Documentation française, *Problèmes politiques et sociaux*.

FAUGERON Claude (dir.), 1995. « Prisons et politiques pénitentiaires », Documentation française, *Problèmes politiques et sociaux*.

FAUGERON Claude, 1996. « Une théorie de la prison est-elle possible ? » in CHAUVENET Antoinette, FAUGERON Claude et COMBESSIE Philippe, *Approches de la prison*. Bruxelles, de Boeck Université.

FOUCAULT Michel, 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard (Bibliothèques des Histoires).

GALLINO VISMAN Sophie, 2018. « La notion d'institution totale appliquée aux relations anthropozoologiques. Ethnographies et analyse sociologique de centres de recherche en primatologie ». Thèse de doctorat, Sociologie, Université Grenoble Alpes.

GARDELLA Édouard et SOULOUMIAC Julien, 2004. « Entretien avec Robert Castel », *Tracés. Revue de sciences humaines*, 6, p. 103-112 (en ligne), <https://doi.org/10.4000/traces.3043>.

GIULIANI Frédérique, LAFORGUE Denis et ROSTAING Corinne, 2011. « L'institution et le nouvel entrant : entre reconnaissance et contraintes », *Revue de la société suisse d'ethnologie Tsantsa*, 16, p. 18-28.

GOFFMAN Erving, 1968 (1961). *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus* (présentation de Robert Castel). Paris, Éditions de Minuit.

GOFFMAN 1991, *Les cadres de l'expérience* (traduction I. Joseph, M. Dartevelle, P. Joseph). Paris, Éditions de Minuit.

GOUSSOT Alain et CANEVARO Andrea, 2010. « En Italie, la culture de la désinstitutionnalisation », in GARDOU Charles (dir.). *Le handicap au risque des cultures*. Toulouse, Érès, p. 285-299.

HEULLANT-DONAT Isabelle, Julie CLAUSTRE et Élisabeth LUSSET (dir.), 2011, *Enfermements : le cloître et la prison (VIe-XVIIIe siècle)*. Paris, Publications de la Sorbonne.

HUGHES Everett, 1962, « Good People and Dirty Work », *Social Problems*, X (1), p. 3-11.

- HUGHES Everett, 1996. *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris, Éditions de l'EHESS.
- LECOMPTE Hélène, 2013. « Une institution "totale" ? Enquête ethnographique d'un service d'oncopédiatrie ». Thèse de doctorat, Sociologie, Université de Nantes.
- LEMIRE Guy, 1990. *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal, Presses universitaires de Montréal.
- LENZI Catherine et MILBURN Philip, 2015. « Les centres éducatifs fermés : de la clôture institutionnelle à l'espace éducatif », *Espaces et sociétés*, 162, 95-110 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/esp.162.0095>.
- MARCHETTI Anne-Marie, 2001. *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*. Paris, Plon.
- MILLY Bruno, 2001, *Soigner en prison*, Paris, Presses universitaires de France (Collection Sociologies).
- OLSZEWSKA Barbara, 2012. « La sociologie cinématographiée d'Erving Goffman », in CEFAÏ Daniel et PERREAU Laurent (dir.), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, Amiens/Paris, CURAPP-ESS/CEMS-IMM, p. 300-323.
- PERROT Michèle (dir.), 1980. *L'impossible, prison, recherches sur le système pénitentiaire au XIXe siècle*. Paris, Seuil.
- PETIT Jacques-Guy, 1995. *Histoire des galères, bagnes et des prisons*. Toulouse, Privat.
- RHODES Lorna, 1995. *Emptying Beds : The Work of an Emergency Psychiatric Unit*, Berkeley : University of California Press
- ROSTAING Corinne, 1996. *La relation carcérale*, Presses universitaires de France (Le lien social).
- ROSTAING Corinne, 2007. « Processus de judiciarisation carcérale : le droit en prison, une ressource pour les acteurs ? », *Droit et Société*, 67 (3), p. 577-595 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/drs.067.0577>.
- ROSTAING Corinne, 2009. « Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle », *Tracés. Revue de sciences humaines*, (17), p. 89-108 (en ligne), <https://journals.openedition.org/traces/4228>.
- ROSTAING Corinne, 2010. « On ne sort pas indemne de prison. Le malaise du chercheur en milieu carcéral » in PAYET Jean-Paul, ROSTAING Corinne et GIULIANI Frédérique, (dir.), 2010. *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*. Rennes, Presses universitaires de Rennes ( Diktat), p. 23-37.
- ROSTAING Corinne, 2012. « L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ? Réflexions à partir d'enquêtes en milieu carcéral », *Terrains et travaux*, 21 (2), p. 37-54 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/tt.021.0037>.
- ROSTAING Corinne, 2017. « Quelques ficelles de sociologie carcérale », *Criminocorpus* (en ligne), <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3552>

ROSTAING Corinne, 2021. *Une institution dégradante, la prison*. Paris, Gallimard.

ROSTAING Corinne et TOURAUT Caroline, 2016. « Exposition en prison et hiérarchie morale des publics empêchés », *Culture et musées*, num. spécial, *Dans les murs/Hors les murs, culture et publics empêchés*, 26 (en ligne), <https://doi.org/10.4000/culturemusees.279>.

TOURAUT Caroline, 2012. *La Famille à l'épreuve de la prison*. Paris, Presses universitaires de France.

TOURNIER Pierre, 1994. « Inflation carcérale et alternatives. L'emprisonnement », *Regards sur l'actualité*, 206, p. 47-55.

VERDÈS-LEROUX Jeannine, 1970. « La contestation des structures asilaires », *Cahiers internationaux de sociologie*, 49, p. 167-176.

VIENNE Philippe, 2005. « De l'institution totale à l'institution scolaire : La grille de lecture goffmanienne d'une ethnographie scolaire dans l'enseignement professionnel », *La matière et l'esprit*, 2, p. 63-81.

VIENNE Philippe, 2012. « L'énigme de l'institution totale. Revisiter la relation intellectuelle Hughes-Goffman », in CEFAÏ Daniel et PERREAU Laurent (dir.), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, Amiens/Paris, CURAPP-ESS/CEMS-IMM, p. 109-137.

VIENNE Philippe, DARGÈRE Christophe et HÉAS Stéphane (dir.), 2022. *Penser l'enfermement. Anciens et nouveaux visages de l'institution totale*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.